COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 décembre 2023

Date de convocation : 01/12/2023

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **CUNIS** Christelle**, BONNET** Jérémy, **DUVERDIER** Yann, **JANAH** Houssni, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme, **SIMONET** Audrey

Absents excusés :
Delphine **HOYET** donne pouvoir à Houssni JANAH
Flavie **BASTOS-HANCZYK**, Jean-Luc **HANCZYK**

Absents : Fanny **BERTHELLEMY**, Guy **MERAT**, Clément **VAROQUIER**

Approbation du compte rendu du 13 novembre 2023

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

Confection et fourniture de repas en liaison froide pour les écoles du territoire communautaire - Constitution d'un groupement de commandes

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne dispose actuellement d'un marché pour l'élaboration et la fourniture de repas en liaison froide pour 9 sites de restauration dans les écoles communautaires (Vraux-Condé sur Marne-Matougues-Jalons-Soudron-Sommesous-Dampierre au Temple – Mourmelon (2 sites)).

Il s'avère que plusieurs communes ont manifesté leur intérêt afin qu'un groupement de commande soit constitué pour établir un marché de confection et fourniture de repas en liaison froide pour les écoles communautaires et les écoles communales concernées.

Effectivement, un marché global permettrait d'obtenir un coût-repas optimisé tout en respectant les prescriptions de loi EGALIM avec notamment les développements des circuits-courts en termes d'approvisionnement.

L'échéance du marché communautaire arrivant à terme cet été ; il convient donc de préparer un nouveau marché en groupement de commandes dans l'intervalle avec les besoins de chaque entité membre, afin d'avoir un attributaire en début d'été 2024.

Il est alors proposé à l'Assemblée délibérante de mettre en œuvre une procédure en groupement de commandes, telle que prévue par l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commande sera composé des membres suivants :

- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
- La Commune de Saint Etienne Au Temple
- Les autres communes membres de la Communauté d'agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et que la Commission d'appel d'offres compétente sera une Commission d'appel d'offres mixte constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

La procédure consistera en un appel d'offres ouvert, en application de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique.

Il sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois, la date de début étant la date de notification du marché à l'entreprise.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE AU TEMPLE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-3,

VU le Code de la commande publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer un groupement de commandes pour l'élaboration et la fourniture de repas en liaison froide pour les écoles du territoire communautaire dont les membres sont :

- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
  Les communes membres de la Communauté d'agglomération intéressées

DESIGNE la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement,

DIT que la commission d'appel d'offres compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement,

ELIT, pour la représenter au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- Membre Titulaire : Monsieur Cyril POINTUD
- Membre suppléant : Monsieur Yann DUVERDIER

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci annexée.

APPROUVE la signature du marché par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne pour le compte des membres du groupement, sous la forme d'une procédure formalisée concernant la confection et fourniture de repas en liaison froide

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à réaliser et signer les actes relatifs à l'exécution de la convention.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2024 et suivants sur la ligne 6042 – Achats de prestations de services.

Recrutement à compter du 01/01/2024 d'un agent contractuel sur un emploi d'Adjoint Administratif 1ère classe

Afin de pallier au remplacement de Madame Catherine MARCUSSE dont le contrat à durée déterminée s'achève le 31/08/2024, Monsieur le Maire informe l'ensemble des Membres présents du recrutement à compter du 01/01/2024 de Madame Muriel MONTAGNAC, en tant qu'Adjoint Administratif 1ère.Classe.

Madame Muriel MONTAGNAC assurera les fonctions de Secrétaire de Mairie à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/08/2024 en contrat à durée déterminée.

Elle percevra une rémunération mensuelle calculée par référence sur la base de l'indice brut 478, indice majoré 415, le supplément familial de traitement, ainsi qu'une IFSE.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Le Conseil Municipal, à la majorité des Membres présents, accepte le recrutement de cet agent et charge Monsieur le Maire d'en informer les services concernés.

Vote : 7 pour, 2 abstentions

Date des séances de conseils municipaux : 1er semestre 2024

- Lundi 22 janvier 2024
- Lundi 19 février 2024 *
- Lundi 18 mars 2024 (Vote du Budget 2024)
- Lundi 15 avril 2024
- Lundi 13 mai 2024
- Lundi 24 juin 2024
    - A noter : la présence lundi 19 février 2024 de Monsieur Ludovic JOUNIAUX, Conseiller aux décideurs locaux, pour tout appui et assistance budgétaire dans l'exercice de la gestion financière de la Commune.

En amont, une réunion de la Commission des Finances se déroulera, Samedi 3 février 2024 à 10 h en Mairie

Informations diverses

Repas des ainés

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier MONTAGNAC.

Le repas des ainés 2024 se déroulera, dimanche 17 mars 2024. Il aura lieu dans la salle des fêtes de la Commune de Saint Hilaire au Temple et comme les années passées, cette journée conviviale réunira également les ainés des Communes de Dampierre au Temple et Saint Etienne au Temple, âgés de 65 ans et plus.

Un flyer sera prochainement distribué à ce sujet, précisant les modalités d'inscription à ce repas.

Distribution des cartes de vœux 2024 aux administrés

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des Membres présents de la distribution prochaine de cartes de vœux 2024 dans chaque boîte aux lettres des habitants de la Commune.

Il rappelle également que la cérémonie des vœux se déroulera Vendredi 5 janvier 2024 à 18 h 30 au sein de la Salle des fêtes

Commission de contrôle des listes électorales

En prévision des Elections Européennes qui se dérouleront le dimanche 9 juin 2024, la Commission de contrôle des listes électorales s'est réunie jeudi 7 décembre 2023, afin d'étudier et de valider les mouvements opérés sur notre liste électorale, soit 43 au total (nouvelle inscription volontaire, inscription d'office et radiation)

A ce jour, notre liste électorale comporte donc 599 électeurs, répartis de la façon suivante :

- 306 femmes
- 293 hommes

Aménagement terrain rue de la Mairie

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des Membres présents une projection d'implantation de 5 bancs et d'une table de pique-nique, afin de compléter l'aménagement du terrain situé rue de la Mairie.

Le devis correspondant, d'une valeur de 3000 € TTC, est accepté à l'unanimité par les Membres présents, les crédits seront inscrits sur le budget 2024 avec création d'une opération d'investissement.

Décès de Monsieur André OGER

Monsieur le Maire fait part du décès de Monsieur André OGER, ancien membre de la Commission « Fleurissement » et du Comité des Fêtes de la Commune, survenu le 30 novembre 2023.
Au nom de la Commune, une gerbe a été déposée lors de ses obsèques.

Démission de Madame Emeline APPERT

Par un courrier recommandé avec AR, en date du 29 novembre 2023, Madame Emeline APPERT nous informe da sa démission de son poste de Conseillère Municipale.

URBANISME

DP 051 476 23 R0032 — **M. Denis LEFEVRE**
Installation d'un générateur photovoltaïque — 1 Rue du Moulin à Vent

FIN DE SEANCE A 21 H 55

DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Lundi 22 janvier 2024
- Samedi 3 février 2024 à 10 h – Commission des finances
- Lundi 19 février 2024 (Présence de Mr JOUNIAUX « Conseiller aux décideurs locaux »
- Lundi 18 mars 2024 (Vote du Budget)
- Lundi 15 avril 2024
- Lundi 13 mai 2024
- Lundi 24 juin 2024

Le Maire
Cyril POINTUD